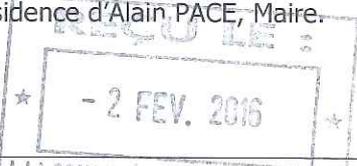


<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 23 Procurations : 5 Absents : 1 Votants : 28 Pour : 28</p>	<p>L'an deux mille seize, le vingt-sept janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 20 janvier 2016</p> <div style="text-align: right;">  </div>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corine CORDELIER, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Carine PAILLAS à Thierry LAZZAROTTO, Bernadette SERRES à Andrée ESCAICH, Maryvonne SALES à Alain AUBERT, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA, Eva FLORES à Alain PACE.</p> <p>ABSENTE : Nicole CHAUVET.</p> <p>Secrétaire de séance : Alain AUBERT</p>	
<p align="center">N° 4342</p> <p align="center">OBJET :</p> <p>Mise à disposition de personnel municipal au profit du CCAS</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de mutualiser les moyens de la Ville et du CCAS de Seysses à compter du 1^{er} janvier 2012. Dans cette perspective, l'agent dépendant du CCAS a été transféré au sein des effectifs de la Ville.</p> <p>Par délibération n°3963 du 19 janvier 2012 il a été décidé d'affecter, par voie de convention de mise à disposition, au CCAS un agent (rédacteur territorial) pour 90% de son temps de travail.</p> <p>Vu la mobilité fonctionnelle dont a fait l'objet cet agent dans la commune de SEYSSES, il convient de mettre à disposition du CCAS un nouvel agent.</p> <p>Il est donc proposé de mettre à disposition du CCAS un adjoint administratif à temps complet.</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Met à disposition du CCAS un adjoint administratif à temps complet
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : - 2 FEV. 2016</p> <p>Affiché le : - 2 FEV. 2016</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 28 janvier 2016</p> <p align="right"> Le Maire, Alain PACE </p> <div style="text-align: right;">  </div>